FORMULAIRE n°1
Demande de licence F.F.Hockey

DEMANDE DE LICENCE ET ASSURANCE 2025-2026

Formulaire à compléter en deux exemplaires : un à conserver par le licencié, un à remettre au club.

Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à billes

Club : .....

M. ☐ Mme ☐ Nom de famille* ..... Prénom.....

Date de naissance (jour/mois/année) : ...../...../.....

Code du département de naissance* : .....

Commune de naissance : .....

Si né à l'étranger :

Pays de naissance : .....

Ville de naissance : .....

Adresse e-mail : .....@.....

Tél : ..... Portable : .....

Nationalité :.....

Adresse :

N°..... Voie .....

Code postal :..... Commune : ..... Pays : .....

***Les personnes éducatrices et dirigeantes d'un club sont soumises au contrôle d'honorabilité. Dans ce cadre, elles doivent obligatoirement renseigner les données suivantes :**

- **Civilité**
- **Nom de naissance : il s'agit du nom de famille qui figure sur l'acte de naissance. Celui-ci doit être distingué du nom d'usage avec lequel il est impossible de réaliser un contrôle d'honorabilité. Ainsi, le contrôle ne peut être opéré avec le nom d'époux ou d'épouse.**
- **Prénom(s) : il s'agit du premier prénom qui figure sur l'acte de naissance et sur les documents d'identité.**
- **Date de naissance**
- **Lieu de naissance**

Elles peuvent, en toute connaissance de ce dispositif :

- Accepter de faire l'objet du contrôle automatisé et continuer leur fonction
- Refuser de faire l'objet du contrôle automatisé et mentionner leur intention de quitter leur fonction d'éducateur ou de dirigeant

☐ **J'ai compris et j'accepte ce contrôle (éducateur et/ou dirigeant)**

☐ **Je n'accepte pas ce contrôle et renonce à mes fonctions d'éducateur et/ou de dirigeant**

☐ **Je ne suis pas éducateur ni dirigeant et ne suis donc pas concerné par ce contrôle**

LICENCE

☐ Compétition Gazon ☐ Compétition Salle ☐ Entraîneur ☐ Arbitre

☐ Service *Entourer la/les fonction(s) : Chef d'équipe - Délégué – Dirigeant – Kiné - Médecin – Salarié – Autre bénévole*

CONTROLE MEDICAL

(cas de la souscription d'une licence parmi les séries « compétition », « loisir », « entraîneur » et « arbitre »)

Vous êtes une personne mineure :

Votre représentant légal :

☐ atteste avoir répondu au questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention ou du renouvellement d'une licence de la Fédération Française de Hockey (Annexe II-23 du code du sport). Ce document est confidentiel et doit être conservé par l'adhérent.

☐ atteste que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative

- **A défaut, il s'engage à produire un nouveau certificat médical conforme aux dispositions de l'article 5 du Règlement Médical de la F.F.H.**

Vous êtes une personne majeure :

Le soussigné atteste avoir produit un certificat médical conforme aux dispositions de l'article 5 du Règlement Médical de la F.F.H.
Date de délivrance du dernier certificat médical :.....

Dans le cas du renouvellement de licence, lors des saisons postérieures à la date de délivrance du certificat médical mentionnée ci-dessus (N+1 et N+2 uniquement) et sauf indications contraires portées sur ledit certificat, le soussigné (ou son représentant légal) :

☐ atteste avoir répondu au questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa n°15699*01 (ce document est confidentiel et doit être conservé par l'adhérent).

☐ atteste que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative.

- **A défaut, il s'engage à produire un nouveau certificat médical conforme aux dispositions de l'article 5 du Règlement Médical de la F.F.H.**

ASSURANCE

Votre licence comprend une garantie Responsabilité Civile obligatoire et Assistance, dont vous trouverez les détails dans les noticesd'information téléchargeables en accès libre sur le site internet de la F.F.H. : www.ffhockey.org, rubrique « Assurance ».

Le soussigné (ou son représentant légal) déclare :

- **avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer ;**
- avoir reçu et pris connaissance des notices d'informations afférentes aux garanties d'assurances « Individuelle Accident» attachées à la licence F.F. HOCKEY, et notamment des dispositions relatives aux garanties de base incluses dans lalicence et de la possibilité de souscrire une couverture Individuelle Accident dite « option complémentaire 1 et 2 ».

Je décide : ☐ d'adhérer à la garantie de base du contrat collectif Individuelle Accident GENERALI n° AU206453 (prime : 1,25€). Par ailleurs, j'aibien noté qu'il est possible de souscrire une option complémentaire 1 ou 2 selon les modalités indiquées sur le site internet de la F.F.H.

Je décide : ☐ de ne pas souscrire les garanties Individuelle Accident proposées lors de mon adhésion à la licence (prime : 1,46€),. **Je renonce par conséquent à toute indemnisation relative aux contrats d'assurances Individuelle Accident proposés lors de mon adhésion à la licence, en cas d'accident corporel dont je pourrais être victime**

Les contrats d'assurances sont souscrits auprès des compagnies Generali IARD et Europ Assistance, par l'intermédiairede la société : Alliance Internationale d'Assurances et de Commerce (dénommée aiac), Société de courtage d'assuranceselon le b) de l'article L.520-1 du Code des assurances - SA au capital de 306 000€ - SIREN 784 199 291 – RCS Paris - N°ORIAS 07 005 935.

ADHESION AUX OPTIONS COMPLEMENTAIRES 1 et 2

Contrat GENERALI n°AU206453 - saison 2024-2025:
La souscription d'une option complémentaire se fait en ligne via le site internet de la FFH ou à l'aide du lien suivant : **cliquez ici**
Pour souscrire à une option complémentaire, vous devez :

- être titulaire d'une licence FFH en cours de validité ;
- ne pas avoir refuser l'option individuelle accident de base (1,25€) proposée avec votre licence

LE CODE DU SPORTIF

En adhérant à la F.F.H je m'engage à:

- Me conformer aux règles du jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Respecter adversaires et partenaires
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Me maîtriser en toutes circonstances
- Être exemplaire, généreux et tolérant
- Être loyal dans le sport et dans la vie.

DROIT A L'IMAGE

Lors de manifestations organisées par la F.F.H, une ligue, un comité départemental et/ou un club affilié à la fédération, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéos dans le cadre des activités de la F.F.H et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise la F.F.H à procéder à des captations d'image etde voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du hockey sur gazon, les images et les voix ainsi captées, sur tous supportsde communication quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion de la F.F.H et du hockey sur gazon àtitre gratuit. Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de votre image, veuillez cocher la case ci-contre.

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTE » DE 1978 MODIFIEE ET REGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 AVRIL 2016

Les données à caractère personnel, recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la F.F.H suivant votre qualité de licencié. Ce traitement est géré par la Fédération Française de Hockey. Il est destiné à la délivrance des licences et à toutes opérations, y compris depromotion, liées à l'organisation des compétitions dont elle a la charge. A ce titre, les informations recueillies peuvent être transmises aux organes déconcentrés de la F.F.H., auxclubs affiliés, aux organisateurs de compétitions et aux partenaires de la F.F.H. Conformément à la règlementation, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression ainsi que du droit de définir des directivesrelatives au sort des données personnelles après la mort en vous adressant à la F.F.H. par e-mail à ffh@ffhockey.org. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vosdonnées ainsi que d'un droit à la limitation du traitement dans certains cas précis visés par le règlement européen n°2016/679 (RGPD), applicable depuis le 25 mai 2018.
Pour plus d'informations en ce qui concerne la manière dont la F.F.H. traite vos données à caractère personnel et vos droits, vous êtes invité(e) à consulter notre Politique deprotection des données, disponible sur https://www.ffhockey.org/statuts-reglements.html.

SIGNATURE DE L'ADHERENT OU DE SON REPRESENTANT LEGAL

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Date : ...../...../.....